

CONSEIL MUNICIPAL DE CAOURS L'HEURE
PROCES VERBAL
REUNION DU 15 mars 2022

Date de convocation : 07/03/2022

L'an deux mil vingt deux, le 15 mars, à 19 h 45, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUQUESNE, Maire.

Ouverture de la séance à 19h45

Etaient présents : Bernard DUQUESNE, Pascal DRUEL-POTTIER, Philippe RANDON, Jacky DELAITRE, Jean-Marie SONNEVILLE, Jean-Michel GEORGET, Jérôme VASSEUR, Aline DRUEL-POTTIER, Marc GENEAU DE LAMARLIERE, Patricia CHASTAGNER,

Excusés : Marie-Claire DOLLE qui donne procuration à Patricia CHASTAGNER, Véronique CHABANCE qui donne procuration à Jacky DELAITRE, Sébastien FROMENT qui donne procuration à Jérôme VASSEUR, Cindy BOURBON qui donne procuration à Aline DRUEL-POTTIER, Floriane FEVRIER-DECOOL qui donne procuration à Philippe RANDON

Pascal DRUEL-POTTIER a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Nombre de votants : 15

COMPTE RENDU

Le procès verbal du 22 février 2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°_ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport fait par M. Pascal Druel-Pottier 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Marie Sonnevile, conseiller municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Bernard Duquesne, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Marie Sonnevile, conseiller municipal, pour le vote du compte administratif,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Bernard Duquesne, Maire, ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	77 957.79€			238 376.29 €		
Opérations de l'exercice	217 776.27 €	212 124.07 €	299 514.48 €	365 381.84 €	517 290.75€	577 505.91 €
Résultats de clôture exercice	5652.20€			65 867.36€		60 215.16€
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire						
Restes à réaliser	2748.59€	13 315.95 €				
TOTAUX CUMULES	298 482.65€	225 440.02€	299 514.48€	603 758.13€	597 997.13€	829 198.15€
RÉSULTATS DÉFINITIFS	73 042.63		304 243.65€			231 201.02€

CONSTATE, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Bernard DUQUESNE , MAIRE**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2021**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2021**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTIEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-77 957.79 €		- 5 652.20 €	Dépenses -2749 €		-73 042.63 €
FONCT	317 354.08 €	78 977.79	65 867.36 €	Recettes 13 315		304243.65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	+ 304 243.65 €
Affectation obligatoire : Affectation en réserves R 1068 en investissement	73 042.63 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	231 201.02€
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 2)	0.00 €

Délibération : VOTE DES TAXES

Les bases prévisionnelles pour l'année 2022 ne sont pas encore connues.
Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité le maintien des taux soit :

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

	TAUX 2021	TAUX 2022
FONCIER BATI	42.57%	42.57%
FONCIER NON BATI	28.53%	28.53%

DELIBERATION : VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes et d'inscrire les sommes correspondantes au BP 2022:

A l'article 6574 : 1450€

C.A.R.S. 150€

ASS SPORTIVE 500€

ACPG CATM 0€ (L'association des anciens combattants ne renouvelle pas sa demande de subvention)

ASS Parents d'élèves 150€

OCCE 180€ (dictionnaires)

INSTITUT RECHERCHE SUR LE CANCER 160€

ADAPEI (Papillons blancs) 160€

AFM TELETHON 150€

A l'article 6745 Subvention exceptionnelle 1500€

OCCE (voyage scolaire)

Voyage à Giverny 14€ / participant (uniquement pour les personnes domiciliées à Caours) participation versée à l'association sportive qui prend en charge l'encaissement des chèques des participants et le paiement au prestataire « L'Oiseau Bleu ».

CAOURS EN FOULEES 500€ Course prévue le 3 juillet 2022.

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après s'être fait présenter les orientations budgétaires proposées par les commissions travaux et finances, le conseil décide d'inscrire au BP 2022 les dépenses suivantes :

Achat tondeuse : 2000€

Achat débroussailleuse : 475€

Boite à livres : 350€

Etagères d'archives : 500€

Mobilier salle communale : 1000€

Passerelle piéton : 52 000€

Enfouissement des réseaux rue des près / rue de l'ermitage: 620 000€

Abondement compensation CABS pour l'aménagement des trottoirs rue des près rue de l'ermitage 62 000€

Les dotations ne sont pas encore connues, les recettes inscrites au BP ont été estimées sur les bases de 2021.

Emprunt de 600 000€

Budget primitif voté à l'équilibre en fonctionnement à 528 293 € et en investissement à 886 030€.

DELIBERATION : REPARTITION DES COMPENSATIONS VERSEES A LA CABS POUR L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la nomenclature M 14

Considérant la possibilité offerte aux communes de verser des attributions de compensation aux intercommunalités, tant en dépenses d'investissements qu'en dépenses de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Confirme la somme inscrite au budget 2022
Nature 739211 en section de fonctionnement à hauteur de 21 000€ afin de financer les dépenses transférées à la CABS
- Confirme la somme inscrite au budget 2022
Nature 2046 en section d'investissement à hauteur de 62 000€ afin de financer les travaux de voirie.
- Dit que le mandatement de ces sommes se fera par l'émission de mandats mensuels sur les natures 739211 et 2046

Autorise Monsieur le Maire à signer les mandats à intervenir pour l'exercice 2022.

DIVERS

Travaux enfouissement des réseaux

Début des travaux semaine du 21 mars.

Une modification au projet a été apportée pour améliorer l'éclairage public et la sécurité par l'ajout de candélabres supplémentaires au niveau des passages piétons et de l'entrée du village à L'Heure notamment pour l'abri de bus. Surcoût estimé à 9296€ avec un montant de 5856€ à charge pour la commune.

Monsieur le Maire et le conseil municipal entendent la demande des habitants de la rue du moulin non concernés par cette phase de travaux. La rue du moulin desservant 6 habitations sur un peu plus de 350m.

Passerelle piétons rue du grand pont

Suite au contact téléphonique eu avec M Despreaux du service police de l'eau de la Préfecture, un rapport lui sera transmis en attente des suites, mais celui-ci averti d'un possible risque de devoir monter un dossier « Loi sur l'eau » pour avoir les autorisations de faire les travaux de remplacement de la passerelle.

Travaux de la création de la mare par BS3V : les travaux initialement prévus en mars par l'entreprise Tellier Paysage n'ont pu être réalisés en raison de la présence de béton enfoui à l'endroit où la mare devait être creusée.

BS3V propose de modifier le projet afin de retirer les remblais et déchets de l'ensemble du site pour retrouver la zone humide et y creuser la mare.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition et autorise BS3V à dimensionner et chiffrer le coût et faire la nouvelle proposition au financeur : l'Agence de l'eau.

Hauts de France propres organisés par l'association de chasse : RDV samedi 19 mars à 9h à la mairie

Voyage à Giverny Samedi 30 avril 2022 : 57 places disponibles. La commune participe à hauteur de 14€ par participant et résident à Caours.

Programme : départ 6h45 visite de la fondation Claude Monet, déjeuner au restaurant « Les Nymphéas » et visite guidée du musée des impressionnistes retour 18h15.

Spectacle « Le Printemps arrive » depuis 2 ans le spectacle de Noël étant annulé, en raison de la pandémie, le conseil municipal a décidé de le reporter avec un spectacle sur le printemps (coût 800€). La compagnie « Scène et vision » se produira le vendredi 29 avril à 20h à la salle pour les enfants de la commune. A cette occasion les enfants recevront leur « Chocolat de Pâques »

Frelons asiatiques : les nids recensés par la population sont vides. Avec l'arrivée des beaux jours le problème va revenir.

Les personnes habilitées à détruire ces nids recommandent une vigilance accrue. Un document d'information sera distribué à la population.

Tarifs Location salle des fêtes : le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de la location pour les locataires non résidents de Caours à 300€ à compter du 1^{er} janvier 2023.

Bureau des élections présidentielles ouvert jusqu'à 19h les 10 et 24 avril 2022.

Tempête du 18 février : M Heurteaux est intervenu sur la chapelle de L'Heure réparation prise en charge par notre assureur les AMP.

Don Ukraine : dons matériels en attente d'arrivée d'Ukrainiens sur la commune pour aider les familles accueillantes.

La séance est levée à 21H40